

Union doit rimer avec régions

Union européenne Le Belge
Michel Lebrun prend la présidence
du Comité des régions.

Rencontre **Olivier le Bussy**

Le Namurois Michel Lebrun (CDH) deviendra jeudi le troisième Belge (après Jos Chabert et Luc Van den Brande) à prendre la présidence du Comité des régions (CDR). La présidence de quoi, vous dites? Bien qu'elle fête son vingtième anniversaire, l'assemblée européenne des représentants régionaux et locaux est un organe de l'Union inconnu du grand public, dont le rôle reste obscur. Tour du propriétaire, avec celui qui le présidera jusqu'en février 2015.

1 C'est quoi, ce Comité des régions? "Quand j'en parle près de chez moi, comité fait penser à comité des fêtes", reconnaît Michel Lebrun, qui plaide pour remplacer l'appellation actuelle par celle, plus explicite, de "Comité européen des régions". Créé par le traité de Maastricht, le Comité des régions compte 353 membres, représentant 270 collectivités territoriales ou locales des vingt-huit Etats membres. Y siègent, pour un mandat de cinq ans, douze Belges, ministres ou députés des entités fédérées, bourgmestres, conseillers provinciaux ou communaux. "Ce sont les gens qui sont les plus proches des réalités quotidiennes et qui sont responsables devant une assemblée élue au suffrage universel. C'est ce qui donne la légitimité démocratique

du CDR", défend Michel Lebrun. Comme au Parlement européen, les membres du CDR sont rassemblés en groupes politiques (le Parti populaire européen, pour Michel Lebrun), répartis en commissions qui préparent les avis votés en plénière par l'assemblée consultative.

A chaque région son approche, ses spécificités et des sphères de compétences très variables, selon le degré de décentralisation des Etats membres. Michel Lebrun épingle néanmoins une constante: "La préoccupation unanimement partagée est de voir comment faire atterrir les politiques européennes dans nos régions." Le CDR se pose en gardien des principes de subsidiarité (qui vise à ce que la décision soit prise au niveau le plus proche des citoyens) et de proportionnalité (qui veut que l'UE n'outrepasse pas ses compétences). "Le traité nous permet d'ester en justice lorsqu'une législation européenne va à l'encontre de ces principes", prévient Michel Lebrun.

2 Quel est le poids du Comité des régions? Il travaille sur les questions liées à "l'économie, l'aménagement du territoire, la formation, l'éducation, la culture, l'énergie, les transports", explique Michel Lebrun. "Le traité de Lisbonne a rendu obligatoire la consultation du CDR dans une série de matières. Parce qu'avant, c'était un peu au bon vouloir de la Commission et du Parlement européens", admet l'ex-ministre de l'Enseignement. Le CDR rend de 50 à 60 avis par an. "On se concentre sur la législation qui a un impact au niveau des collectivités territoriales, où on peut amener une expertise. Lors des démarches que j'ai effectuées

auprès des commissaires et du Parlement, j'ai constaté que ce que je proposais pouvait être repris dans certains textes. Je n'ai jamais eu l'impression de ne pas être entendu", assure Michel Lebrun. Sans toutefois que l'influence du CDR soit très perceptible. "J'ai été l'auteur de plusieurs avis. Lorsque le rapporteur du Parlement européen reprend mes amendements, ceux-ci deviennent les amendements du Parlement."

3 Quelles sont les priorités du président Lebrun? "Il faut être modeste, je termine un mandat", prévient le Namurois, qui veut d'abord concrétiser l'accord de coopération politique avec le Parlement européen. Egalement au menu: l'emploi des jeunes, dont le taux est au plancher dans certaines régions. "La question est de voir comment elles vont pouvoir mettre en œuvre la garantie jeunesse (6 milliards d'euros du budget européen dévolus à l'emploi des jeunes, Ndlr), puisqu'on sait que cela demande un cofinancement de la part des Etats membres et des autorités régionales." Le point immigration est aussi à l'ordre du jour. "Il y a un vide entre la politique européenne de surveillance des frontières et la mise en place de centres d'accueil", déplore le Belge. Or, "ce sont des villes, des régions, dans le sud de l'Espagne, Lampedusa, la Grèce... qui sont les premières concernées." Le CDR entend également travailler sur l'agenda numérique et les initiatives liées aux villes "intelligentes". Il continuera par ailleurs d'appuyer le Pacte des maires qui pousse l'Union à aller plus loin dans ses objectifs d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO₂.